



Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2023-86

Objet : Les Sorinières – Rue de Plaisance – Classement de la parcelle cadastrée AE647

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2018-1139 du 05 novembre 2018 et l'acte authentique en date du 25 janvier 2019 relatifs à l'acquisition de la parcelle cadastrée AE647 (3 589 m²) située rue de Plaisance sur la commune de Les Sorinières,

Considérant que cette parcelle est affectée à l'usage direct du public car elle constitue la voirie et ses accessoires de la rue de Plaisance sur la commune de Les Sorinières,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public métropolitain.

Décide

Article 1. Les Sorinières – Rue de Plaisance – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AE647 (3589 m²).

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable Public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 24 JAN. 2023

Pour la Présidente
Le Vice-président délégué

Michel LUCAS

Affichage au

25 JAN. 2023

Accusé de réception en préfecture 1
44-244400404-20230124-2023_86DEC-AU
Date de télétransmission : 25/01/2023
Date de réception préfecture : 25/01/2023